

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute action de formation implique, pour le client, l'acceptation sans réserve et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.

DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels sont la Convention/Contrat de formation, les Conditions de vente et la facture.

OBLIGATIONS DE BEL'ONGLE FORMATION

Bel'Ongle Formation s'engage sur une obligation de moyens et fait diligence pour mettre tout son art et son savoir-faire à l'atteinte des objectifs fixés et des résultats attendus. A l'issue de la formation, Bel'Ongle Formation remet au client une attestation de fin de formation pour chacun des participants.

OBLIGATIONS DU CLIENT

Dès sa demande d'inscription, Bel'Ongle Formation fait parvenir au client la convention de formation en double exemplaire, tel que prévu par la loi. Le client s'engage à retourner à Bel'Ongle Formation un exemplaire de la convention, signé, dans les plus brefs délais et avant le début de l'intervention. Cette convention doit être accompagnée du règlement demandé. Si un Organisme de Financement règle tout ou partie de la facture, le Client s'engage à effectuer les démarches nécessaires et à fournir à Bel'Ongle Formation l'attestation de prise en charge. S'il est une personne physique, le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 10 jours après l'édition de la Convention. Passé ce délai, il règle à Bel'Ongle Formation 30% du prix de la formation sauf stipulation expresse de la part de Bel'Ongle Formation (art. 6353-6 et 6353-7 du Code du Travail). L'acompte restera acquis à Bel'Ongle Formation si le client renonce à la formation.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PRIX, FACTURATION ET RÈGLEMENTS

Tous nos prix sont nets (TVA non applicable, art Art. 261.4.4 a du CGI).

Le prix comprend : le coût pédagogique et technique et les supports de cours. Il ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement, et de repas éventuels des stagiaires.

Le règlement est immédiatement exigible. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal (Code du Commerce Art. L. 441-6 al. 3). Ces pénalités sont exigibles de plein droit dès réception de l'avis informant le client qu'elles ont été portées à son débit. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours ouvrables, Bel'Ongle Formation se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir et d'en demander le règlement par tout moyen légal.

Le règlement de la formation est échelonné de la façon suivante : 30% d'acompte versé au maximum 10 jours avant la date d'entrée en formation, 30% avant le 5^e jour de la formation, et 40% avant le dernier jour de formation.

RÈGLEMENT PAR UN ORGANISME DE FINANCEMENT

Il appartient au client de faire les démarches nécessaires pour la prise en charge et le paiement de la formation par l'Organisme (Pôle Emploi, CPF, OPCO, Fafcea...) dont il dépend.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Si le client ne pouvait assister à la formation aux dates prévues en cas de force majeure dûment reconnue et justifiée par écrit (justificatifs, attestations, certificats médicaux...), les sommes déjà versées seraient reportées sur la formation suivante dans un délai maximum de 6 mois. Si au terme des 6 mois, l'événement ayant empêché d'assister à la formation produisait toujours ses conséquences, l'acompte de 30% serait conservé par Bel'Ongle Formation et le contrat soldé sans autre frais. Si le client annule la formation moins de 15

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

l'acompte n'est pas remboursé, la facturation sera calculée au prorata temporis de la somme totale par heure de formation dispensée. Si Bel'Ongle Formation devait annuler intégralement la formation prévue pour quelle que raison que ce soit, les sommes déjà versées seraient reportées sur la formation suivante dans un délai maximum de 4 mois, à défaut l'intégralité des sommes en question serait remboursée, en contrepartie aucun dédommagement ne pourrait être demandé. En cas de cessation anticipée et à défaut de report dans le délai précité, le remboursement se ferait au prorata temporis de la somme totale par heure de formation non dispensée.

EVALUATION FINALE

En cas d'absence en formation et de non-validation des compétences prévues au programme, Bel'Ongle Formation se réserve le droit de ne pas vous inscrire à l'évaluation finale. Ces jours d'absence seront à nouveau facturés si l'apprenant souhaite rattraper son retard du programme de formation.

CLAUSES PARTICULIERES

En cas de clauses particulières inscrites sur les documents contractuels, celles-ci prévalent sur les conditions générales.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le client à Bel'Ongle Formation en application et dans l'exécution des commandes, pourront être communiquées aux partenaires contractuels de Bel'Ongle Formation pour les besoins des dites commandes. Conformément à la réglementation française qui est applicable à ces fichiers, le client peut s'opposer à la communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier de Bel'Ongle Formation.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les bases de données sont protégées par les dispositions de la loi du 1er juillet 1998 transposant la directive 96/9 du 11 mars 1996 relative à la protection juridique des bases de données.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le client, Bel'Ongle Formation, et le formateur, gardent la pleine propriété intellectuelle de leur propre documentation. Ni l'une ni l'autre des parties, ni l'un des acteurs de l'opération, ne peut l'utiliser autrement que pour l'application faisant l'objet même de l'opération. Cette documentation ne peut être utilisée qu'après accord de la partie propriétaire. Toutefois, Bel'Ongle Formation et le formateur se réservent le droit d'utiliser pour une autre opération les documents qu'ils ont produit sans identification de destinataires précédents.

LOI APPLICABLE

Les Conditions Générales et tous les rapports entre Bel'Ongle Formation et le client relèvent de la Loi française. Le fait pour Bel'Ongle Formation de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCES

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIMES, quel que soit le siège ou la résidence du client nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de Bel'Ongle Formation qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

ÉLECTION DE DOMICILE

L'élection de domicile est faite par Bel'Ongle Formation à son lieu d'exercice : 22 rue Ledru Rollin 30300 Beaucaire.